



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Type de procédure : marché par procédure adaptée

Cahier des Clauses Particulières

SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES
POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE
Diagnostic - Scénarii - Stratégie et programme d'actions

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 20 mars 2015 – 12h00

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine
Mairie - 37530 POCE SUR CISSE
Tél : 02 47 57 30 83 Courriel : contacts@paysloiretouraine.fr
www.paysloiretouraine.fr

SOMMAIRE

1. CADRE GENERAL DE L'ETUDE

- a Le Pays Loire Touraine
- b Le schéma de développement économique et d'accueil des entreprises

2. CONTENU DE LA MISSION

- a Périmètre de l'étude
- b Contenu de la prestation

3. SUIVI DE L'ETUDE ET CONDITIONS DE REALISATION

- a Maître d'ouvrage de l'étude
- b Suivi de l'étude
- c Animation de la concertation locale et des réunions
- d Durée

4. MODALITES DU MARCHÉ

- a Personne publique contractante
- b Profil de prestataire
- c Modalités de remise des offres
- d Contenu de l'enveloppe remise par le candidat
- e Sélection des offres

5. MODALITES DE PAIEMENT

- a Echancier de paiement
- b Pénalités
- c Résiliation
- d Propriété, diffusion et secret professionnel

ANNEXE 1

Documents mis à disposition (sur demande)

1. CADRE GENERAL DE L'ETUDE

a. Le Pays Loire Touraine

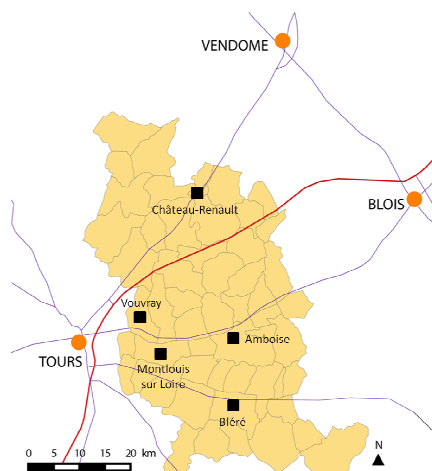
Au sens de la « Loi Voynet » du 25 juin 1999, le Pays est un « territoire de projets » fondé sur une volonté locale à l'échelle d'un bassin de vie. Il ne s'agit pas d'un échelon administratif supplémentaire.

C'est une forme d'intercommunalité qui a pour objet de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire. Le Pays constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui participent au développement local.

Le Pays Loire Touraine est un territoire de **1 145 km²** situé au nord-est de l'Indre-et-Loire, en limite du Loir-et-Cher et de l'agglomération de Tours.

Il compte **55 communes** regroupées en **5 communautés de communes**, représentant environ 105 261 habitants :

- Communauté de Communes de Bléré Val de Cher
- Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Communauté de Communes de l'Est Tourangeau
- Communauté de Communes du Val d'Amboise
- Communauté de Communes du Vouvrayllon



Le Pays Loire Touraine se structure autour de cinq villes majeures : Amboise, Bléré, Château-Renaud, Montlouis-sur-Loire, Vouvray et d'un réseau de petites communes. Ces villes structurent chacune des bassins économiques cohérents et complémentaires entre eux.

Cette organisation multipolaire et la proximité des agglomérations de Tours, Blois et Vendôme offrent et facilitent l'accès des services aux habitants. Au cœur d'une nature préservée, le Pays Loire Touraine bénéficie d'un cadre de vie privilégié pour le développement des entreprises et de l'économie touristique.

Le Pays contractualise avec la Région Centre à travers le contrat de Pays. Le Contrat en cours, de 3^{ème} génération, est le résultat d'un accord entre les objectifs régionaux et les besoins locaux. Ce contrat se poursuit jusqu'en juillet 2017.

L'étude et la définition de la stratégie de développement économique du Pays s'inscrit dans le cadre de cette contractualisation.

b. Le schéma d'accueil des entreprises pour un développement économique du territoire

Le Pays Loire Touraine en concertation étroite avec les 5 communautés de communes de son territoire souhaite réfléchir de manière globale et cohérente à la définition d'une stratégie territoriale qui s'inscrit pleinement dans une perspective de développement économique durable.

L'enjeu **de cette étude est de développer une stratégie économique** :

- **partagée** sur le territoire par l'ensemble des acteurs afin de travailler au développement local et de montrer les **complémentarités entre les communautés de communes**,
- **spatialisée** pour disposer d'une organisation cohérente et complémentaire sur le territoire,
- **planifiée** en ciblant des priorités définies et concertées,
- **ambitieuse**, claire et communicable pouvant servir de « **marketing territorial** ».

Le schéma d'accueil des entreprises **doit permettre aux décideurs du Pays Loire Touraine de pouvoir fonder leur action sur** :

- une **connaissance actualisée et approfondie** du dispositif d'accueil et de développement économique du territoire, notamment de l'offre en foncier économique, immobilier d'entreprises et services associés,
- une **grille d'analyse** présentant les différents types d'activités, les besoins et les perspectives de développement avec une prise en compte des enjeux liés aux mutations économiques nationales et des objectifs économiques du Conseil Régional du Centre – Val de Loire,
- les **meilleures solutions à apporter** pour une adéquation à ces mutations et aux besoins des entreprises exogènes et endogènes. Cette adéquation doit favoriser le développement des activités et de l'emploi, et donc se traduire dans une stratégie de développement économique concrète et ambitieuse pour le Pays Loire Touraine.

Le schéma d'accueil des entreprises aura donc pour **objectifs principaux** de :

- **définir et qualifier** les potentialités foncières et immobilières d'accueil, existantes ou à créer sur le territoire du Pays Loire Touraine y compris en renouvellement urbain (requalification et friches) et préciser les conditions d'attractivité de celles-ci,
- **définir une typologie des zones d'activités** existantes selon leurs caractéristiques et leurs potentiels de développement,
- **identifier les offres présentes sur les territoires limitrophes** du Pays afin de cerner leurs impacts sur le développement économique du Pays et déterminer des pistes d'actions intégrant ces réalités économiques,

- **ressortir les atouts et les faiblesses de notre territoire en matière d'accueil d'entreprises** (pourquoi les entreprises viennent et restent sur notre territoire ? A l'inverse, pourquoi elles ne viennent pas et ne restent pas ?),
 - **définir le positionnement de notre territoire à adopter** afin de bénéficier efficacement de l'attrait de **l'agglomération Tourangelle**,
 - **qualifier et quantifier les demandes des entreprises endogènes et exogènes** dont les communautés de communes et les communes sont actuellement destinataires de façon à mieux comprendre la typologie de ces demandes,
 - **analyser les demandes non satisfaites des entreprises exogènes** dont les acteurs économiques tels que la CCIT, le Conseil Régional et CENTRECO voire les agglomérations de Tours Plus et de Blois sont actuellement destinataires, de façon à mieux comprendre la typologie de ces demandes et surtout de mettre en avant l'intérêt de notre territoire à l'échelle régionale et sa complémentarité avec l'offre des agglomérations,
 - **déterminer les besoins des entreprises** afin de leur offrir une réponse adaptée et différenciée des territoires limitrophes,
 - **explorer les possibilités de diversification et/ou de spécialisation des activités** accueillies et définir une stratégie ambitieuse de développement économique, à la fois à partir de l'accueil d'activités nouvelles, de l'extension ou de la transformation des activités existantes, des possibilités éventuelles de création d'activité à partir des ressources du territoire,
- **mettre en place une stratégie de marketing territorial** visant à valoriser notre territoire auprès des entreprises et de rendre lisible la cohérence et la complémentarité de l'offre des différents bassins économiques qui le composent.

2. CONTENU DE LA MISSION

a Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude s'étend sur le Pays Loire Touraine soit 55 communes. La réflexion devra toutefois prendre en considération l'offre et le positionnement des territoires économiques limitrophes.

b Contenu de la prestation

L'étude devra comprendre une phase de « diagnostic » et une phase de « proposition d'une stratégie opérationnelle de développement économique durable à l'échelle du territoire ».

Le présent cahier des charges décrit les prestations attendues du consultant qui devra travailler, sous la responsabilité du maître d'ouvrage, en collaboration étroite avec les Comités technique et de pilotage en charge du suivi.

Un chiffrage précis distinguant les deux parties sera exigé dans la proposition financière.

Le travail mené par le prestataire se fera à partir des études et travaux déjà menés par le Pays, les SCOTs ABC et de l'agglomération Tour(s) Plus, et les 5 Communautés de Communes mais également à partir de visites de terrains et d'entretiens avec :

- ◆ les élus et techniciens des collectivités (communautés de communes, communes),
- ◆ les chambres consulaires,
- ◆ les services de développement économique du Conseil Général et du Conseil Régional,
- ◆ les groupements d'entreprises du territoire et un échantillon de chefs d'entreprises installés sur le territoire.

Des données de l'Observatoire économique de Touraine pourront être mobilisées (le Pays étant adhérent).

■ **PARTIE 1 : Diagnostic et analyse de l'existant (qualitative et quantitative)**

De nombreuses études et diagnostics ont été menés par le Pays, les SCOTs ABC et de l'agglomération Tour(s) Plus et les 5 communautés de Communes. Cette première partie de diagnostic devra s'appuyer largement sur ces documents afin de réduire le temps passé sur cette première phase (documents disponibles sur simple demande auprès du Pays Loire Touraine - cf. liste annexe 1).

L'objectif principal est de faire ressortir les dynamiques économiques de notre territoire, de décrypter l'environnement économique territorial et ses évolutions tout en s'inscrivant dans une approche prospective.

L'analyse de nos forces/faiblesses et des atouts/menaces en matière d'accueil d'entreprises et de développement économique permettra de mettre en évidence les principaux enjeux et de construire une stratégie de progrès (le prestataire peut proposer d'autres points d'analyse).

1. **Analyse dynamique du territoire** (l'objectif est de faire ressortir les forces/faiblesses de notre territoire)
2. **Analyse des potentialités de développement** (quelles opportunités de développement, quelles menaces ?)
3. **Retour d'expériences exemplaires** (agrémenter le diagnostic par des exemples de stratégies de développement économique ambitieuses engagés par des territoires similaires)

1) Analyse dynamique du territoire

a. Analyse des évolutions socio-économiques du territoire

Activités, entreprises et emplois, dynamiques économiques (internes et concurrence par rapport à d'autres territoires notamment avec l'Agglomération Tourangelle, celle de Blois...), acteurs locaux du développement économique, infrastructures (routières, ferroviaires, NTIC...)...

b. Analyse des Zones d'Activités

Pour chaque zone d'activités (communales ou intercommunales), l'analyse portera sur la définition des points suivants : la vocation et la gestion des zones d'activités, l'analyse fonctionnelle et spatiale des zones d'activités, et l'analyse sur le foncier des activités.

Une typologie de chaque zone d'activités devra être présentée (sous forme de diagrammes, graphiques, tableaux et cartographie) avec pour chacune, leur potentiel, leurs atouts et contraintes ainsi que les différents enjeux. Il peut être possible également d'intégrer à ce stade des préconisations par zone.

c. Analyse de la demande et de l'offre en immobilier d'entreprise

L'objectif est d'identifier et de hiérarchiser les attentes, les besoins et les difficultés des projets des entreprises, tant endogènes qu'exogènes (état des demandes des entreprises au niveau régional ou national en fonction des caractéristiques du Pays).

Il sera également nécessaire d'analyser l'offre en matière d'immobilier d'entreprises, de définir la typologie d'immobilier en fonction des services fournis (ateliers relais, hôtels et pépinières d'entreprises...), la typologie d'occupation (bail précaire avec ou sans option d'achat, bail commercial...), l'identification et l'analyse des politiques locales d'immobilier ...

d. Analyse des services et de l'accompagnement des entreprises

Après avoir réalisé un état des lieux des attentes et des besoins des entreprises (locales et nationales), le prestataire devra assurer l'analyse de l'offre de services aux entreprises et aux salariés (restauration, crèche collective...) en zones d'activités ou hors zones, et également des aides proposées aux entreprises sur notre territoire (animation économique, formation, aides financières, emploi, main d'œuvre...).

e. Analyse du marketing territorial mis en place

Ce dernier point a pour objectif de connaître les stratégies définies et actions menées par chacun. Le prestataire devra prendre en considération dans son analyse la convention de partenariat « Territoires & Entreprises de Touraine » signée entre la Région Centre-Val de Loire, le Conseil général d'Indre et Loire, la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine.

2) Analyse des potentialités de développement

Le prestataire devra analyser les opportunités et menaces pour notre territoire en matière de développement économique. L'objectif est bien d'anticiper les évolutions sociétales et économiques, d'identifier les secteurs porteurs, les filières d'avenir dans le but de rendre compte des potentiels de développement de notre territoire.

Ce point devra permettre d'appréhender la phase opérationnelle de l'étude et de répondre à la question suivante : comment exploiter les complémentarités des communautés de communes à l'échelle du Pays afin d'asseoir notre positionnement, nous démarquer de Tours et son agglomération, pour être mieux identifié en Indre et Loire et à l'échelle régionale.

3) Retour d'expériences exemplaires

Le prestataire présentera des exemples de mise en œuvre de stratégie d'accueil d'entreprises et actions innovantes menées dans des territoires similaires au Pays Loire Touraine. Des indicateurs d'évaluation permettront de juger de leur impact et pertinence.

▪ **PARTIE 2 :** **Stratégie économique pour l'accueil des entreprises**
Définition du plan d'actions à court, moyen et long termes

En prenant appui sur le diagnostic préalablement établi, il s'agira d'élaborer une stratégie d'accueil des entreprises, et une stratégie ambitieuse de développement économique à l'échelle du Pays.

Le prestataire veillera à penser un maillage territorial équilibré tout en prenant en compte les **spécificités de chacune des communautés de communes, les évolutions économiques, le contexte périurbain du territoire, et les besoins des entreprises endogènes et exogènes.**

Cette seconde phase se présentera en 3 parties avec pour chacune la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions à court, moyen et long termes :

- 1- Accueil d'entreprises (zones d'activités, immobilier d'entreprise, services aux entreprises)
- 2- Orientations économiques (Filières d'avenir, secteurs porteurs, caractérisation économique...)
- 3- Renforcer l'attractivité économique du territoire - Marketing territorial

1) Accueil et accompagnement des entreprises

Zones d'activités, immobilier d'entreprise, services aux entreprises, aide aux entreprises

Des **préconisations** d'actions à mener sur l'ensemble des zones d'activités du territoire et des scénarii d'intervention à l'échelle intercommunale devront être présentées avec les **conditions de mise en œuvre** :

- ♦ Les requalifications, créations, extensions et réutilisations des friches industrielles, un ordonnancement des études complémentaires et travaux à réaliser,
- ♦ Un descriptif de chaque action proposée : contenu, maîtrise d'œuvre, estimation des dépenses, ...
- ♦ Une analyse des documents d'urbanisme de chacune des communes sur les terrains affectés aux zones d'activités : recommandation sur le devenir des terrains réservés et si nécessaire, propositions de nouveaux terrains à réserver,
- ♦ Une analyse spécifique du devenir et des préconisations de chacune des zones d'activités en fonction de la problématique de la qualité environnementale.

Cette première partie présentera également un **plan d'actions** :

- ♦ en matière de couveuses d'entreprises, pépinières, ateliers relais, pôle d'innovation en lien avec les centres de recherche,
- ♦ en reconversion de friches,
- ♦ en mise en place de crèches d'entreprises, restaurants interentreprises...,
- ♦ en termes d'accompagnement technique et financier des entreprises,
- ♦ en appui technique de montage immobilier public/privé.

2) Construire une stratégie de développement économique ambitieuse

Proposer une démarche de progrès à mettre en œuvre sur le territoire, proposer des outils d'animation économique et de prospection d'entreprises mutualisables entre EPCI, ainsi que de soutien aux filières jugées stratégiques afin de créer de la valeur et de l'emploi. Le prestataire veillera à décliner les axes stratégiques en actions concrètes.

Des indicateurs de performance pourront être préconisés.

Points transversaux à prendre en compte dans la stratégie : assurer une cohérence globale et un développement équilibré du territoire, prendre en compte les spécificités de chaque communauté de communes et leurs complémentarités, proposer le développement d'activités dominantes plus localisées et/ou de nouvelles formes d'activités.

Définir des perspectives de développement concrètes en faisant ressortir les synergies entre l'offre territoriale en matière de développement économique, d'accueil d'entreprises avec les axes de développement et d'innovation économique du Conseil Régional Centre – Val de Loire. Par exemple, mettre en adéquation avec le potentiel d'accueil d'entreprises, les opportunités offertes par les programmes de soutien nationaux et régionaux tels que les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle ou les domaines de spécialisation intelligente de la Région Centre.

3) Renforcer l'attractivité économique du territoire

Il s'agira de proposer des outils de marketing territorial afin de créer une « image de marque » permettant de dégager hors département une identité distincte de celle de Tours et valoriser les atouts du territoire. La dimension internationale pourra également être prise en compte dans les outils proposés.

Il conviendra de proposer des outils de prospection et d'animation économique à l'échelle du Pays, dans le but de favoriser la mutualisation des actions entre les Communautés de Communes.

LIVRABLES

Pour chaque phase, le prestataire fournit les rapports intermédiaires avant validation par le comité de pilotage sur un support papier et CD-Rom/clé USB. Le prestataire privilégiera tout support de communication permettant de restituer les résultats de l'étude de manière concise et claire (tableaux, schémas, cartes, plans).

Dans tous les cas, le prestataire fournit les rapports finaux (diagnostic, stratégie, programme d'actions), en **3 exemplaires papiers** accompagnés pour chacun d'**un exemplaire** sous forme **numérique** (fichiers au format Word et Excel, et au format PDF).

Il rédige et fournit en outre un **document de vulgarisation** pour une communication large auprès des élus, au format papier et sur support numérique.

3. SUIVI DE L'ETUDE ET CONDITIONS DE REALISATION

a Maître d'ouvrage de l'étude

Le Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine sera maître d'ouvrage de la présente étude. L'agent de développement du Pays sera l'interlocuteur technique du bureau d'études.

b Suivi de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par deux comités :

- Un comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens représentant le Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine et les communautés de communes du Pays. La Région, partenaire financier de l'étude, est également représentée.

Les membres du collège développement économique du Conseil de développement seront associés.

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la cohérence du travail mené, d'arbitrer les principales décisions quant aux orientations de l'étude et à son rendu avant validation **par le Bureau du Pays Loire Touraine**.

- Un comité technique, instance de conseil et d'avis, sans pouvoir d'arbitrage. Il assurera le suivi technique de l'étude. Il garantira, par un appui régulier au prestataire, la cohérence des résultats obtenus avec la réalité de terrain.

c Animation de la concertation locale et des réunions

Pour chacune des deux phases de l'étude, un **rapport**, une **présentation** et une **validation par le comité de pilotage** devront être réalisés.

Le support de présentation sera transmis préalablement au Pays pour validation. Le bureau d'études assurera la préparation des documents nécessaires à chaque réunion du comité de pilotage et comité technique.

Il réalisera également à l'issue de chaque réunion un compte-rendu qui devra être transmis dans un délai d'une semaine au Syndicat Mixte du Pays. Chaque réunion sera précédée d'une note préparatoire à transmettre au Pays au moment de l'envoi des convocations.

En termes de réunions, le prestataire devra prévoir à minima :

- Une réunion du comité de pilotage au lancement de l'étude, pour valider la méthodologie de travail (modalités de consultation des acteurs, activités, calendrier, étapes...)
- Une présentation de l'étude et de la méthodologie adoptée au bureau du Pays,
- Des réunions de concertation avec les entreprises du territoire,
- Des réunions de travail réparties sur le territoire, à l'issue du diagnostic, pour définir les enjeux stratégiques de ce schéma de développement (il sera prévu au moins une réunion par Communauté de Communes),
- Des réunions du comité technique intermédiaires afin d'assurer le suivi technique de l'étude avant présentation des résultats au Comité de pilotage,
- Deux à trois réunions du comité de pilotage afin de valider les deux phases de l'étude et le programme d'actions,
- Une restitution finale devant le bureau et/ou le comité syndical du Pays Loire Touraine.

d Durée

Le prestataire propose un calendrier de réalisation des différentes phases, la mission globale ne devant pas excéder six mois à compter de mai 2015.

La démarche devra être **terminée impérativement au mois de décembre 2015**.

4. MODALITES DU MARCHÉ

a Personne publique contractante

Nom : Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine
Président : Monsieur Claude COURGEAU
Adresse : Mairie 37530 POCE SUR CISSE

Téléphone : 02 47 57 30 83
Courriel : contacts@paysloiretouraine.fr

b Profil de prestataire

♦ Caractéristiques

Les compétences attendues du prestataire sont les suivantes :

- Compétences en économie, en aménagement/urbanisme
- Connaissance du territoire régional
- Compétences en matière de pédagogie et de communication

- Fortes compétences en méthode d'animation,
- Compétences en médiation / concertation territoriale / développement local,
- Maitrise parfaite des outils SIG compatibles avec les logiciels régionaux.

Les supports de présentation, les présentations orales et le rendu de l'étude devront être conduits avec une nécessaire pédagogie.

♦ **Moyens mis en œuvre par le prestataire**

Pour des raisons de commodité, le prestataire désigne dans son offre les noms et compétences de(s) la **personne(s) responsable(s) de l'exécution de la présente étude**.

Le prestataire s'engage à aviser le maître d'ouvrage de tout changement dans la désignation du ou des personne(s) responsable(s) de l'exécution de la présente mission.

L'offre du prestataire devra comprendre une **proposition concrète d'organisation et d'animation** de l'étude. Le prestataire devra disposer de toutes les compétences nécessaires à la mise en œuvre des différentes formes d'animation territoriale et de pédagogie.

L'ensemble des actions de communication et des réunions prévues dans le cadre de cette étude devront faire l'objet d'une validation par les commanditaires de leurs dates, lieux et ordres du jour.

c Modalités de remise des offres

♦ **Remise des offres**

Les candidats doivent déposer leur offre sous version papier conformément aux dispositions définies ci-après.

Les candidats transmettent leur offre sous enveloppe close, portant sur sa partie supérieure gauche la mention :

**« Marché à procédure adaptée
Réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises sur le Pays Loire Touraine »**

Le pli est transmis à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine Mairie 37530 POCE SUR CISSE

- Soit par voie postale, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- Soit déposé, contre récépissé.

La remise contre récépissé se fera à l'adresse ci-dessus du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 12h et de 14h à 17h ; avant la date et heure fixées en page de garde du présent Cahier des Clauses Particulières.

♦ **Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est indiquée en page de garde du présent CCP, la date figurant sur le récépissé ou sur l'accusé de réception faisant foi.

d Contenu de l'enveloppe remise par le candidat

Le pli du candidat devra contenir les documents suivants dûment complétés, datés et signés et portant le cachet de la société :

♦ **Les documents sollicités au titre de la candidature**

A l'appui de sa candidature, le candidat devra fournir les documents ou renseignements suivants et des pièces permettant de justifier des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des deux dernières années de même nature que celle du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Des extraits ou exemples de documents graphiques et fiches-actions produits pourront être joints.
- Une présentation des intervenants (diplômes, expériences...), de leur maîtrise des outils de Systèmes d'Information Géographique compatibles avec les logiciels régionaux (ARCVIEW/ARCGIS), leurs compétences en médiation/concertation territoriale, leur capacité à mener ce type de prestation,

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique du lien existant entre ce ou ces opérateurs et lui.

Le candidat produit alors les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui sont exigés des candidats.

En cas de groupement, chacun des membres doit produire l'ensemble des documents exigés au titre du présent article.

♦ **Les documents constituant l'offre proprement dite**

A ce titre, le candidat remettra obligatoirement les documents suivants dûment remplis, datés et signés avec le cachet de la société :

- Une présentation du coût total HT et TTC de la mission, en détaillant la décomposition par poste, par personne, le nombre de jours de présence sur le Pays ainsi que le montant des frais de déplacement et les autres frais divers,
- Un mémoire justificatif qui détaillera les modalités pratiques de réalisation de l'étude que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.
- Un calendrier de réalisation détaillé avec le nombre de réunions à prévoir ;

Le candidat est libre d'intégrer dans son mémoire technique toutes précisions utiles et nécessaires à la compréhension de son offre.

Les moyens humains et techniques affectés à la mission, la nomination d'un interlocuteur privilégié et la méthodologie d'intervention claire et précise des différentes étapes proposées (note argumentaire) devront apparaître dans le mémoire justificatif.

e Sélection des offres

♦ **Prix**

La rémunération allouée au prestataire est fixée à une somme forfaitaire, globale et non révisable. Le prix du marché est forfaitaire et exprimé en € TTC. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment la présence aux réunions du comité de pilotage, de concertation, les frais de déplacement et de séjour ainsi que les frais généraux et la remise des pièces écrites et graphiques sur cd-rom ou clé USB.

♦ **Critères de jugement des offres**

Le niveau des capacités professionnelles, techniques et financières de chaque candidat sera apprécié en fonction :

- des capacités financières du candidat ;
- des capacités professionnelles du candidat ;
- des capacités techniques du candidat.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

Le comité de sélection choisira, après l'audition des trois meilleurs prestataires, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants présentés par ordre d'importance décroissante et pondérés

♦ **Présentation des offres**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

L'offre remise par les candidats comportera les pièces mentionnées ci-dessous :

- Une note argumentaire permettant d'apprécier la compréhension technique de la mission et de ses enjeux, une méthode de travail complète et détaillée, le calendrier détaillé de la démarche avec un découpage par étapes de réalisation et validation, le nombre de réunions à prévoir ;
- Un devis détaillé qui devra préciser le type d'intervenant prévu, les coûts unitaires, le temps passé estimé et les dépenses forfaitaires ;
- L'équipe et des moyens techniques mis à disposition permettant de connaître les garanties techniques des candidats, de leur maîtrise des outils de Systèmes d'Information Géographique compatibles avec les logiciels régionaux (ARCVIEW/ARCGIS),
- leurs compétences en médiation/concertation territoriale, leur capacité à mener ce type de prestation ;
- Compétences et références principales du candidat pour des prestations similaires ou proches.

♦ **Jugement des offres**

Les offres seront examinées au regard des critères suivants :

1. Pertinence de la proposition du candidat et son adéquation à la demande (40 %)
2. Prix de la prestation (30 %)
3. Qualité et compétences de l'équipe et de son organisation proposées (20 %)
4. Moyen mis en œuvre pour respecter les délais (10%)

A l'issue de cette première analyse, les commanditaires inviteront les trois prestataires les mieux classés pour une audition qui les départagera.

Les personnes auditionnées devront obligatoirement être membres de l'équipe affectée à la réalisation de l'étude. A cette occasion, les offres pourront être négociées.

Un comité composé des élus du Pays décidera du choix du prestataire.

Les candidats dont l'offre aura fait l'objet d'un rejet seront informés par courrier.

♦ **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

♦ **Documents à produire par le candidat retenu**

Le candidat retenu disposera de cinq jours francs à compter du jour où lui aura été notifiée la décision du comité de sélection pour produire les documents suivants :

Dans tous les cas :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et

des contributions datant de moins de six mois (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat retenu ne fournissait pas les documents et attestations mentionnées ci-dessus dans le délai de cinq jours imparti, son offre serait écartée.

5. MODALITES DE PAIEMENT

a Echéancier de paiement

La durée de la mission est prévue sur 6 mois et devra débuter au mois de mai 2015.

L'échéancier de paiement sera le suivant :

- 30% à l'issue de la première phase
- 30 % à l'issue de la deuxième phase
- le solde à l'achèvement de la mission (après validation du rapport final par le Comité de Pilotage).

Le bureau d'étude fournira un planning et un échéancier pour chaque phase.

La mission du bureau d'études sera considérée comme achevée après validation de l'ensemble des documents attendus par le Comité de pilotage.

b Pénalités

Dans le cas où les délais contractuels seraient dépassés, une pénalité de retard sera appliquée. Elle sera établie par jour de retard selon le calcul suivant : Prix de l'étude / Nombre de jours proposés par le prestataire pour réaliser l'étude.

c Résiliation

En cas de résiliation du contrat de prestation, pour quelque cause que ce soit, le titulaire de l'étude sera rémunéré au prorata du travail effectué.

d Propriété, diffusion et secret professionnel

Tous les documents produits dans le cadre de l'exécution du présent marché seront la propriété exclusive du Pays Loire Touraine.

Toute diffusion par le prestataire des résultats et/ou des documents qui auront pu lui être confiés dans un autre cadre et à d'autres fins que cette étude devra faire l'objet d'un accord écrit du maître d'ouvrage de la présente étude.

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la présente étude.

ANNEXE 1

Documents mis à disposition (sur demande)

- ◆ **Charte de développement du Pays** réactualisée (2012)
- ◆ **Contrat régional de Pays** (2012-2017)
- ◆ **Programme LEADER** (2007-2013 et candidature 2014-2020)
- ◆ **Etude pour l'élaboration d'une stratégie concertée du développement économique des zones d'activités – SCOT ABC** (2011)
- ◆ **Communauté de communes de Bléré Val de Cher :**
 - Etude de faisabilité pour l'aménagement d'une zone d'activités à la sortie de l'échangeur de l'A85 à Sublaines – 2006 – cabinets d'études SCE et BEPIC
 - *Étude de faisabilité des extensions de zones d'activités – 2008 – cabinet d'études SOMIVAL*
- ◆ **Communauté de communes du Castelrenaudais :**
 - *Etude pour la redynamisation du bassin économique du Castelrenaudais – 2003 – SODIE/ DEMETER*
 - *Etude d'urbanisme commercial – 2010 – BEPIC / Urban'ism*
 - *Analyse préalable à la définition des interventions économiques du Castelrenaudais – 2008 - CCC*
 - *Etude d'opportunité et analyse de marché relative au développement de l'offre foncière du Parc Porte de Touraine A 10 à Autrèche – 2009 – SIAM Centre / CCC*
 - *Castelrenaudais 2020 : projet de territoire du bassin du Castelrenaudais – 2014 – 2015 – NTC / CCC*
- ◆ **Communauté de communes du Val d'Amboise:**
 - *Diagnostic et stratégie de développement économique – sodim – 2004 -2005*